

CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES Année 2018-2019

Nous vous remercions de votre confiance en faisant le choix de scolariser votre enfant dans notre établissement.

L'établissement St Julien est en contrat d'association avec l'Etat. Cela signifie que :

- 1) Le traitement des salaires des enseignants est assuré par l'Etat. (collège et école)
- 2) Les collectivités locales et L'Etat versent un forfait de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves du collège. La municipalité du Mans alloue également un forfait aux seuls élèves du primaire résidant au Mans. Cela représente environ 50% du budget de l'association.
- 3) Le traitement des salaires de l'ensemble du personnel de service et d'encadrement reste à la charge de l'Organisme de Gestion St Julien ainsi que les autres dépenses de fonctionnement. Les contributions des familles complètent ce budget.

L'OGEC

LA DIRECTION

Prenez le revenu imposable de votre foyer fiscal :

R.I. =

Déterminez votre nombre de parts N :

Nombre d'enfants à charge :

Nombre de parts = N

1	2	3	4	5	>=6
3	4	5	6	7	8

Calculez votre quotient familial: R.I / N : / =

DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE ET DES CHARGES FIXES :

****Prix mensuel établi sur la base d'un calcul sur 9 mois (Octobre à Juin)**

CODE OGEC	Application du QUOTIENT FAMILIAL	COLLEGE		PRIMAIRE		MATERNELLE	
		Contribution familiale	Charges fixes	Contribution familiale	Charges fixes	Contribution familiale	Charges fixes
9	moins de 4 700€	13,65 €	27,40 €	10, 50 €	15,10 €	18,35 €	19,60 €
8	de 4 700€ à 6 700€	39,75 €	27,40 €	26,20 €	15,10 €	33,65 €	19,60 €
7	de 6 700 € à 8 800€	50,10 €	27,40 €	33,50 €	15,10 €	43,00 €	19,60 €
6	de 8 800€ à 11 000€	62,45 €	27,40 €	41,75 €	15,10 €	49,05 €	19,60 €
5	de 11 000€ à 12 400€	69,25 €	27,40 €	47,05 €	15,10 €	53,10 €	19,60 €
4	de 12 400€ à 16 200€	78,60 €	27,40 €	55,45 €	15,10 €	59,30 €	19,60 €
3	de 16 200€ à 20 500€	81,65 €	27,40 €	57,55 €	15,10 €	64,40 €	19,60 €
2	de 20 500€ à 25 600€	87,80 €	27,40 €	60,60 €	15,10 €	69,55 €	19,60 €
1	Plus de 25 600€	94,15 €	27,40 €	67,00 €	15,10 €	73,60 €	19,60 €

L'Etablissement St Julien fait bénéficier les familles, d'une remise sur **la contribution familiale** et applicable sur l'ensemble de la famille en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans un établissement catholique.

NB enfants scolarisés	1	2	3	4	5	6	A partir de 7 enfants
Remise sur contribution	TARIF	2%	4%	5%	6%	7%	2% par enfant supplémentaire

Les Charges fixes mensuelles comprennent, outre les frais généraux d'exploitation, les photocopies, les timbres, les activités culturelles et sportives ainsi que les transports s'y rapportant, les cotisations diverses aux différents organismes de tutelle.

Les familles ont la possibilité de régler les frais de scolarité :

- soit à réception de la FACTURE annuelle,
- soit par mois avant le 10 du mois, par CHEQUE ou par ESPECES
- soit par PRELEVEMENT MENSUEL (le 20 du mois)

Nous vous remercions de bien noter que le prélèvement sera effectué du 20 octobre jusqu'au 15 juin (9 mois). La facture annuelle vous parviendra courant octobre.

Vous cocherez le choix du mode de règlement sur le bulletin réponse en annexe.

Pour les familles qui choisissent le prélèvement automatique, les modalités sont les suivantes :

- 1- Première inscription à St-Julien : le mandat de prélèvement était dans le dossier d'inscription
- 2- Réinscription à la rentrée 2018 :
 - *vous étiez déjà en prélèvement : vous n'avez rien à produire
 - *vous avez changé de domiciliation bancaire, merci de nous retourner le mandat téléchargeable sur le site avec le nouveau RIB.

Les bulletins-réponses sont à retourner au service comptable pour le **25 avril 2018** . En cas de problème, veuillez contacter Mme Breton-Chéreau, attachée de gestion. Sans retour des documents demandés, nous appliquerons le tarif le plus élevé.

SELF : Le prix du repas est de **5 €** à l'école et au collège L'accès au self se fait au moyen d'une carte informatisée qui doit être approvisionnée en début de chaque mois en fonction des repas qui seront pris au cours du mois. Paiement au choix : virement (demander un RIB à l'établissement), chèque ou espèces.

A la maternelle, le tarif est de **4,80 €**

LOCATIONS de LIVRES pour L'ECOLE

La location des livres primaires, appartenant à l'école Saint Julien, figurera sur la facture trimestrielle de la contribution familiale. Pour l'année 2018-2019 elle s'élèvera à :

- ✓ de **18 €** soit 2 € mensuel (sur 9 mois) du **CE1 au CM2**

Seul le livre d'apprentissage à la lecture en CP sera facturé aux familles.

LOTS DE FOURNITURES pour les élèves de l'école

Ce lot comprendra toute la papeterie hormis les stylos, feutres, trousse...

Niveau	Montant du lot	Montant mensuel à reporter sur le bulletin réponse
CP et CE1	21,20 €	2,36 € (sur 9 mois)
CE2, CM1 et CM2	25,70 €	2,86 € (sur 9 mois)

AUTRES SERVICES

ETUDE : (Forfait mensuel)

Elle commence à 17H et se termine à 18H00

*Tarif pour le collège :

3 ou 4 Jours/semaine	1 ou 2 Jours/semaine
31.35 €/mois	19.60 €/mois

*Tarif pour l'école :

3 ou 4 Jours/semaine	1 ou 2 Jours/semaine
27.95 €/mois	17.75 €/mois

**** Tout trimestre commencé est dû**

GARDERIE :* Ecole maternelle : 3/4 jours/semaine ⇒ 46 €/ mois ou 1/2 jours/semaine ⇒ 31 €/ mois

COURS FACULTATIF DE LANGUES

Possibilité de participer à des cours facultatifs de chinois le midi et de conversation en langues étrangères le soir. Une participation est demandée aux familles lors de l'inscription en septembre.

ASSURANCES

L'établissement a souscrit un contrat de groupe pour tous les élèves qui couvre l'ensemble des activités scolaires, **il n'est donc pas nécessaire de souscrire une autre assurance scolaire.**

COTISATION APEL

La cotisation annuelle par famille, à l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) est une adhésion volontaire, témoin de votre contribution à la représentation des parents au sein de l'enseignement catholique. ***Pour cela merci de bien vouloir indiquer (dans le tableau p.4) le prénom de tous vos enfants scolarisés et leur établissement.***

Cotisation (familiale)	24,50€	Perçue par l'établissement scolarisant le plus jeune
Cotisation établissement St-Julien	6,00 € seulement	Si vous avez des enfants plus jeunes ailleurs

IMPORTANT

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter, le chef d'Etablissement afin que nous trouvions ensemble une solution.